

Clause de non concurrence

Par **Judeparthenay**, le **30/04/2019** à **00:06**

Bonjour suite à ma démission, je trouve la clause de non concurrence attachée à mon contrat de travail abusive. Il est noté que mon employeur m'interdit d'exercer toutes activités qui pourraient concurrencer mon employeur actuel ?

De plus j'avais en charge dans mon portefeuille client des départements précis et ma clause inclut un ensemble de régions plus important dont certaines pour lesquelles je n'ai jamais eu en charge le développement de plans d'affaires.

Enfin, mon employeur m'a informé qu'il me paierait l'indemnité liée à la clause. Mais quel est réellement la base de calcul de l'indemnité. En l'espèce il s'agit d'un pourcentage de mes revenus. Et quand mon employeur doit-il régler cette indemnité ? Même date que mes salaires actuels ?

Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît ?